

Version préliminaire soumise à l'examen et à l'approbation  
du conseil d'administration de WCI, inc.

Mardi 26 octobre 2021

Le conseil d'administration de Western Climate Initiative, inc. (le « conseil ») a tenu son assemblée annuelle le 26 octobre 2021, par voie de téléconférence. Le président, Jason Hollett, ouvre la séance publique vers 10 h 05, heure du Pacifique, soit 13 h 05, heure de l'Est ou 14 h 05, heure de l'Atlantique.

## Présence

Le quorum est atteint conformément aux règlements administratifs en présence des administrateurs suivants :

- Jason Hollett (président)
- Jared Blumenfeld (vice-président)
- Jean-Yves Benoit (trésorier)
- Lilani Kumaranayake (secrétaire)
- Liane Randolph
- Kim Ricard

Sont également présents :

- Rajinder Sahota, État de Californie
- Shereen D'Souza, État de Californie
- Brittany White, province de Nouvelle-Écosse
- Greg Tamblyn, WCI, inc.
- Éric Turcotte, WCI, inc.
- Chris Delfino, Delfino Madden
- Bryan Lopuck, Lionbridge (Interprète) [A quitté la réunion tel qu'indiqué ci-après]

M. Hollett souhaite la bienvenue à Mme D'Souza qui participe à sa première réunion du conseil.

## I. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2021

Une copie du procès-verbal de la séance publique du conseil d'administration de WCI, inc. du 12 mai 2021 a été distribuée au conseil avant la séance. M. Blumenfeld propose la motion suivante, appuyée par M<sup>me</sup> Randolph et adoptée à l'unanimité par le conseil :

***IL EST RÉSOLU** que les versions anglaise et française du procès-verbal de la réunion du conseil du 12 mai 2021, tel que présentées et jointes au procès-verbal de cette réunion, sont ratifiées, approuvées et adoptées.*

## II. Politiques générales de WCI, inc.

### a) Révision annuelle du document Lignes directrices en matière de déontologie et politique en matière de conflits d'intérêts de WCI, inc.

Le conseiller juridique de WCI, inc., Chris Delfino, résume le document Lignes directrices en matière de déontologie et Politique en matière de conflits d'intérêts de WCI, inc.

M. Delfino rappelle aux membres du conseil que les administrateurs et leurs substituts doivent tous signer le document, et ce, à chaque année. M. Tamblyn recueillera les déclarations signées et informera le président dès qu'il les aura toutes.

### b) Modifications aux règlements administratifs

M. Tamblyn présente sommairement la proposition de modifications aux règlements administratifs, dont une copie a été distribuée au conseil avant la séance. Il indique que celle-ci vise à étendre la couverture géographique des services offerts par WCI, inc. à l'ensemble des Amériques.

M. Benoit propose la motion suivante, appuyée par M<sup>me</sup> Kumaranayake et adoptée à l'unanimité par le conseil :

***IL EST RÉSOLU** que les versions anglaise et française des règlements administratifs, tel que présentées et jointes au procès-verbal de cette réunion, sont ratifiées, approuvées et adoptées, et que le directeur général et le conseiller juridique de WCI, inc. sont autorisés à effectuer les mises à jour correspondantes au sein des politiques internes ainsi qu'à compléter les déclarations nécessaires auprès des autorités administrations concernées.*

M. Lopuck, l'interprète est excusé de la réunion, puisqu'il n'y a aucun membre du public.

## III. Élection des membres de la direction et nomination des membres des comités permanents pour l'exercice 2021-2022

### a) Membres de la direction

Conformément aux règlements administratifs, le conseil élit les membres de la direction et nomme les membres qui siégeront aux comités permanents pour la prochaine année.

M. Blumenfeld propose la motion suivante, appuyée par M<sup>me</sup> Ricard et adoptée à l'unanimité par le conseil :

***IL EST RÉSOLU** que les personnes nommées ci-après sont élues au poste inscrit avant leur nom pour remplir leur mandat respectif jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des administrateurs et jusqu'à l'élection en bonne et due forme de leur successeur :*

- **Président** : Jason Hollett
- **Vice-président** : Liane Randolph
- **Trésorier** : Jean-Yves Benoit
- **Secrétaire** : Lilani Kumaranayake

## **b) Nomination des membres des comités permanents**

### **i. Comité de direction**

Les règlements administratifs régissent la représentation du comité de direction, qui se compose des quatre membres de la direction et qui peut comprendre des administrateurs de classe A approuvés par le conseil. Le président du conseil d'administration assume aussi la présidence du comité de direction.

M. Hollett indique qu'aucune résolution n'est nécessaire puisque les règlements administratifs stipule que le comité de direction se compose des quatre membres de la direction et qu'aucun autre administrateur n'est ajouté à ce dernier.

### **ii. Comité de vérification**

Le comité de vérification se compose de deux à six administrateurs de classe A, indépendants et bénévoles. Il est chargé de superviser la qualité et l'intégrité des pratiques en matière de comptabilité, de vérification et d'établissement de rapports. Les pouvoirs et responsabilités du comité de vérification sont précisés dans sa charte, adoptée et revue s'il y a lieu par le conseil.

M. Benoit propose la motion suivante, appuyée par M<sup>me</sup> Randolph et adoptée à l'unanimité par le conseil :

***IL EST RÉSOLU** que les personnes déléguées ou administrateurs suivants siègent au comité de vérification :*

Lilani Kumaranayake, Kim Ricard et Shereen D'Souza.

### **iii. Comité des finances**

Le comité des finances conseille le trésorier et le conseil d'administration en ce qui a trait aux placements, au budget et à la politique budgétaire générale de la société. Le comité des finances se compose d'au moins deux administrateurs de classe A dont le trésorier, qui préside le comité.

M. Hollett propose la motion suivante, appuyée par M. Blumenfeld et adoptée à l'unanimité par le conseil :

***IL EST RÉSOLU** que les personnes déléguées ou administrateurs suivants siègent au comité des finances, sous la présidence du trésorier :*

Jean-Yves Benoit (président du comité), Rajinder Sahota et Jason Hollett.

#### IV. Rapport du comité des finances

##### a) Évaluation par le trésorier du respect de la Politique en matière de gestion de fonds

M. Benoit résume le rapport, dont une copie a été distribuée au conseil avant la séance. Il rappelle que la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc. régit la gestion des fonds de la société et précise qu'au moins une fois l'an, le trésorier, en collaboration avec le comité des finances, doit présenter au conseil un rapport de conformité en la matière.

M. Benoit note que la société s'est conformée en tout point à la politique. M. Benoit expose les principaux constats qui se dégagent du rapport et précise que les fonds ont été gérés conformément aux lois applicables et à toutes les exigences des ententes de financement conclues par la société, ainsi que de manière à répondre à ses besoins de trésorerie et à préserver le capital, dans toute la mesure du possible, tout en obtenant un taux de rendement concurrentiel qui contribue à la préservation du capital. M. Benoit ajoute que la valeur actuelle du flux de trésorerie de WCI, inc. est plus élevée que prévue, en raison de délais dans les travaux en cours de développement logiciel. Il indique que les travaux prévus au cours des prochains mois devraient permettre de ramener la valeur du flux de trésorerie au niveau prévu.

##### b) Présentation par le comité des finances du budget de 2022 et des dépenses prévues en 2023

Une copie du budget de 2022 et des dépenses prévues pour 2023 a été distribuée au conseil avant la séance. M. Tamblyn résume le document. Il rappelle que les détails relatifs à ce document ont été développés avec l'apport du personnel de WCI, inc. et du comité des finances. M. Tamblyn mentionne que le budget pour les services liés au système de plafonnement et d'échange, le personnel et le fonctionnement de WCI, inc. comprend les coûts de mise en œuvre du plan stratégique approuvé par le conseil en 2018.

M. Benoit propose la motion suivante, appuyée par M<sup>me</sup> Randolph et adoptée à l'unanimité par le conseil :

***IL EST RÉSOLU** que les versions anglaise et française du budget de la société, pour l'année civile débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022, tel que présentées et jointes au procès-verbal de cette réunion, sont ratifiées, approuvées et adoptées.*

#### V. Levée de la séance publique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 10 h 43, heure du Pacifique, soit 13 h 43, heure de l'Est ou 14 h 43, heure de l'Atlantique.

Le tout respectueusement soumis,

---

Lilani Kumaranayake, secrétaire